

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 19

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00

Tél direct : 04.94.08.60.47

Réunion Plénière du Mardi 23 février 2021

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO – Albert DI-RE

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du Bureau

- Attribution des secteurs

- Mise en place calendrier

COMPOSITION DU BUREAU

Les membres de la commission se sont réunis ce jour pour modifier la composition du bureau à savoir :

- **Président** : Gérard IVORA

- **Secrétaire** : Antoine MANCINO

- **Membres** : André ABLARD-Gérard BORGONI-Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITELLO

Répartition des membres de la commission pour les classements des terrains et des éclairages en deux secteurs :

1. **Secteur Ouest** : André ABLARD - Gérard BORGONI – Jean-Paul RUIZ – André VITELLO

2. **Secteur Est** : Albert DI-RE - Gérard IVORA – Antoine MANCINO

Elaboration et mise en place d'un calendrier afin de permettre les classements des terrains et éclairages à faire au cours de l'année.

COURRIERS ENVOYES

- **LIGUE MEDITERRANEE du 23 février 2021** : Demande de classements des installations sur le département du Var par les membres de la C.R.T.I.S du Var

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut-être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Gérard IVORA

Le Secrétaire : Antoine MANCINO